



# Commune de Genolier Conseil communal

## DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE

DU 18 juin 2020

### 1. ACCEPTATION du préavis 53 / 2020

concernant la reconduction du Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025.

Décidant :

- de reconduire le Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0.9 point d'investissement et 0.1 point de sauvegarde), pour une période de cinq ans (2020-2025),
- de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix,
- de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années,
- que le présent concept entrera en vigueur du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

### 2. ACCEPTATION du préavis 54 / 2020

concernant une demande de crédit de CHF 297'000.- TTC pour financer la mise aux normes du terrain de football (agrandissement de la surface de jeu et remplacement de l'éclairage).

Décidant :

- d'accorder un crédit de CHF 297'000.- à la Municipalité,
- d'assurer le financement par la trésorerie courante ou via un emprunt auprès d'un institut agréé,
- d'amortir cette dépense sur dix ans par le compte 9282.1 « travaux futurs ».



# Commune de Genolier Conseil communal

## **3. ACCEPTATION du préavis 57 / 2020**

concernant une demande de crédit de CHF 145'000.- TTC pour financer l'aménagement des berges de l'Oujon.

Décidant :

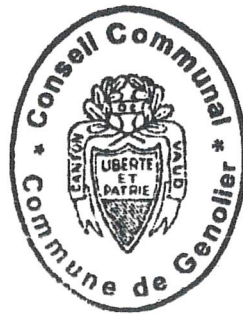
- d'accorder un crédit de CHF 145'000.- à la Municipalité
- d'assurer le financement par la trésorerie courante
- d'amortir cette dépense dans l'année en cours par le compte 9282.1 « travaux futurs ».

Genolier, le 18 juin 2020

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président

Nicolas Bolay



La Secrétaire

Laurence Werlen

Président : Nicolas Bolay  
Ch. de la Branche 7  
1272 Genolier

Secrétaire : Laurence Werlen  
Ch. de Gossan 3  
1272 Genolier

Courriel :  
ccommunal@bluewin.ch